
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des présidents des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

A.Gt 11-07-2002

**M.B. 10-09-2002,
erratum M.B. 22-10-2002**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment l'article 97;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Georges Noël, directeur général honoraire, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère non confessionnel.

Article 2. - M. Jacques Wilkin, directeur d'administration honoraire, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère confessionnel.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 avril 1998 portant désignation des présidents des Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, modifié par l'arrêté du 5 juillet 2002, est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 31 juillet 2002.

Article 5. - Le Ministre ayant l'Enseignement secondaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.